proposé par M. Madier de Montjau sur l'affaire de Solesmes.

Ont voté pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent Lefebvre.

Ont voté contre : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

N'ont pas pris part au vote: MM. Graux, Ribot.

La Chambre a adopté.

2° Dans les crutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Des Rotours, au projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à emprunter une somme de 24 millions et à s'imposer extraordinairement :

Ont voté pour : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

Ont voté contre : MM. Ansart, Bouilliez-Bridon, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Ribot

La Chambre n'a pas adopté.

3° Dans le scrutin sur la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de diverses propositions de loi concernant les ouvriers mineurs:

Ont voté pour : MM. Ansart, Bouilliez Bridou. Desprez, Fanien.

Ont voté contre: MM. Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

N'a pas pris part au vote : M. Ribot.

La Chambre a adopté.

BOULOGNE. — L'exequatur a été accordé à M. Edward William Bonham, consul à Boulogne-sur-Mer, avec juriciction sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

ST-PIERRE LES-CALAIS. — Mgr Meignau, accompagné de son vicaire général, a parcouru à pied, les principaux quartiers de St-Pierre, où il a reçu de tous côtés des marques de respect.

Tir. — La Société des *Carabiniers de la Concorde* de St-Pierre, organise un tir qui commencera dimanche 17 juin et sera continué jusqu'au 2 septembre.

Il y aura 1,800 fr. de prix.

Concerts à Calais. — Les jardins du Front-Sud étaient trop petits hier soir, pour contenir les nombreux auditeurs venus pour entendre le Concert, donné avec le concours de la Société l'*Union chorale* de Calais et de la fanfare de la Société l'*Etoile* de St Pierre, qui ont executé les morceaux du programme avec une grande perfection aux applaudissements du public, des deux villes surtout *Schiller March*, qui a valu à la fanfare l'*Etoile* le 1er prix au concours de Lille.

Le Préfet, pour lequel avait été organisé ce concert, est arrivé à 9 heures, accompagné de M. Dewavrin, maire, chez qui il avait dîné en petit comité, à cause d'un deuil récent, a parcouru le jardin et le bois dont les principales allées étaient illuminées.

Le kiosque avec ses lustres et ses guirlandes de globes opales était étincelant de lumière. Sans parler de ses qualités acoustiques, il y a peu de kiosques qui puissent rivaliser avec celui-ci pour l'élégance et la légèreté, (bien qu'il ait perdu depuis qu'on a eu la malheureuse idée de remplacer la peinture blanche par un marbre ressemblant à de la charcuterie.)

La Fanfare de l'*Etoile* a reconduit en jouant la *Chorale* à son Cercle au milieu d'une foule encombrant la rue Royale et la place d'Armes.

— La seconde colonne du 27e d'artillerie venant de Douai est arrivée ce matin, elle est casernée sur l'Esplanade.

LIÈRES. — Les mineurs de la Compagnie de Lières, viennent de se mettre en grève au nombre de 350, à cause de la suppression par le directeur des bons de charbons donnés gratuitement chaque mois. Ce n'est qu'après le retrait de la mesure dont les mineurs se plaignaient que le travail a été repris.

AISNE

AUBIGNY. — Six jeunes gens, les nommés Hansart, 22 ans, Rozier, 20 ans, Petit, 18 ans Poette, 22 ans, tous demeurant à Bray-Saint Christophe, et Langellé, 21 ans, demeurant à Lavesnes-Tugny, ont rencontré à Aubigny, le nommé Longis, et après avoir bu ensemble dans l'auberge de M. Wilnot, ils se sont disputés et une rixe a eu lieu.

Longis est bombé en voulant se sauver, mais au moment où il tentait de se relever, Hansart l'en empêcha et le frappa deux fois à la tête avec une pierre. Ces coups déterminèrent la mort.

Le corps de Longis a été transporté à son domicile.

Tous les coupables ont été arrêtés.

LA TRAVERSÉE DU PAS-DE-CALAIS EN BALLON

Nous avons annoncé que deux aéronautes français allaient tenter la traversée de la Manche. Voici la dépêche qu'on nous communique :

« Boulogne-sur-Mer, 7.

» Le ballon le *Pilâtre-de-Rozier*, monté par les aéronautes Jules Eloy et F. Lhoste, est parti ce matin à six heures de notre port par un vent d'est.

» Il a plané au-dessus de la ville pendant vingt minutes, et prenant la direction de la mer, il a disparu dans les nuages. »

Boulogne-sur-Mer, 8 juin.

Le ballon *Pilâtre-de-Rozier*, parti hier matin de Boulogne dans le but de traverser la Manche, a été rejeté sur les côtes françaises par un vent d'orage qui l'a obligé d'atterrir après avoir louvoyé pendant huit heures

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 JUIN. — Marie Lebrun, rue Marquisat, 42. — Alphonse Demeyère, rue de l'Alouette, 46. — Camille Foucart, rue de l'Epeule, cour Liagre, 6. — Jeanne Sieuw, rue des Récollets, 12. — Emile Merchez, à la Potennerie, maison Loridan, 7. — Angèle Leveugle, Grande Rue, 143. — Emile Desurmont, rue de la Limite, maisons Dhalluin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 JUIN. — Emélie Vanduynslaeger, 1 an, rue des Longues-Haies, conr Vroman, 27. — Léocadie Detemmerman, 23 ans, ménagère, Hôtel Dieu. — Bosman, présenté sans vie, rue Decrème, 111. — Louis Desbonnet, 4 ans, rue du Ballon, 42. — Lestienne, présenté sans vie, rue de Lille, 137. — Albert Deprate, 4 mois, rue de Choiseul, conr Lefebvre-Mullier, 9.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 8 juin. — Gustave Leclercq, rue de Paris. — Louis Malfait, sautier de Roubaix. — Marguerite Sioen, rue des Carliers.

Décès du 8 juin. — Marie Lnci, 4 ans 1 mois, rue de Menin. — Alexandre Passebecq, 1 an 9 mois, au Blanc-Seau.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MULLIER-DELCHAMBRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Cyriaque-François-Joseph MULLIER, décédé à Roubaix, le 8 juin 1883, dans sa 61e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, 22.

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur-Louis-Désiré COCHETEUX, décédé accidentellement à Mouveaux, le 7 juin 1883, dans sa 23e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Matines, qui seront chantées le dimanche 10, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 99.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré en ladite église, le lundi 9 juillet, à 9 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille LACOMBLEZ-VOLT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Charles-Louis LACOMBLEZ, décédé à Roubaix, le 9 juin 1883, à l'âge de 9 mois et 15 jours, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 10 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute prolongée, 97.

Un Service Solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 12 juin 1883, à 10 heures, demandé par les Paroissiens, pour le repos de l'âme de Monsieur l'abbé Julien CAMPAIGNE, vicaire de Notre-Dame, décédé à Wemars-Cappel, le 31 mai 1883, dans sa 33e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes également invité à assister à l'Obit Solennel que le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame fera chanter le mercredi 13 courant, à 10 heures, à la même intention.

Les anciens élèves du pensionnat de Monsieur Van Eerdewegh; les anciens élèves du pensionnat de Warcoing; les anciens élèves du pensionnat de l'école moyenne de Pecq, vous prient d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 11 juin 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste GOVART, ancien professeur, décédé à Roubaix, le 15 mars 1883. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Après l'Obit, réunion au cimetière.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 11 juin 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri COUQUE, époux de Dame Joséphine VANCOPPENOLLE, décédé à Roubaix, le 8 mai 1883, à l'âge de 51 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Blanc-Seau, le lundi 11 juin 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor JACQUART, époux de Dame Augustine DESMETTRE, décédé au Blanc-Seau, le 7 mai 1883, à l'âge de 28 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 12 juin 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant des Sapeurs-Pompiers, époux de Dame Sophie DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — *Au Sénat.* — Le Sénat n'a pu terminer vendredi la discussion du budget de l'intérieur. Divers orateurs, MM. de Labbeville, Surmont de Volsberghe, Bonnet, Biart et Balisaux ont encore pris la parole pour réclamer des travaux d'utilité publique.

M. le ministre de l'intérieur a commencé ensuite son discours en réponse aux questions posées et aux observations emises dans le cours de la discussion. M. Rolin n'a pas achevé aujourd'hui; il lui reste à parler de la question agricole. Le fameuse carte géologique lui a pris assez bien de temps Il s'est surtout attaché à justifier l'organisation du service de la carte Mais il n'a pas convaincu M. Crocq, qui a maintenu ses critiques. Au commencement de la séance M. Montefiore-Levy avait aussi défendu le service et l'exécution de la carte contre les reproches émis dans la séance d'hier.

— *A la Chambre.* — Après une prétendue rectification qui a permis de constater que les paroles ministérielles ne paraissent dans les *Annales* que soigneusement revues et complètement corrigées, M. le ministre des travaux publics a terminé aujourd'hui son discours sur la situation du chemin de fer. Malheureusement, l'orateur n'a pas traité à fond la question; on peut même dire que son etude est très-superficielle. Il a parlé plutôt en avocat qu'en administrateur.

On avait comparé l'exploitation de l'Etat belge à celle de Compagnies étrangères. M. Olin n'admet pas cette comparaison, attendu que les éléments d'appréciation diffèrent considérablement. Mais lui-même, comparant la situation de notre réseau à celle des grandes Compagnies françaises, trouve que tout l'avantage est en notre faveur.

Quant au déficit résultant des reprises et rachats opérés depuis 1873, — et qu'il se défend de critiquer. — M. Olin ne s'en alarme pas outre mesure. D'abord, dit-il, il faut tenir compte des avantages que les nouvelles lignes doivent procurer au pays, et ensuite il est permis d'espérer une augmentation de trafic et de recettes qui rendra à notre railway son ancienne prospérité. Nous croyons que ces espérances sont légitimes ; mais c'est surtout par son collègue, le ministre des finances, que l'orateur devrait s'efforcer de les faire partager.

M. Olin, dans son discours « ondoyant et divers », promet cependant des économies ; déjà, sur le budget de 1884, il annonce une réduction de 1,200,000 francs. Espérons qu'il ne s'agit que d'un commencement. Il annonce également la prochaine révision du livret réglementaire sur les transports et un meilleur système d'assurances contre les pertes, retards et avaries. Attendons les effets de ces belles promesses que le commerce accueillera avec plus de satisfaction que les nonveaux impôts.

Après le ministre, la Chambre a entendu MM. Bouvier, d'Andrimont, Bergh et Hontart. Le premier n'est pas content de la reprise des lignes des Flandres. Des lignes cléricales, il donc ! Le député de Virton n'a évidemment cherché qu'à être amusant ; il a réussi. Mais ses parenthèses et ses digressions ont eu surtout le mérite de provoquer ce joli mot du président : « Monsieur Bouvier, ne vous interrompez pas ! »

Parmi les questions soulevées, mentionnons la juste réclamation de M. d'Andriment en faveur des facteurs de la poste et les observations de M. Houtart au sujet de la réparation du matériel du chemin de fer.

GAND. — M. le baron d'Anethan, sénateur, a été frappé, vendredi, d'une congestion cérébrale; heureusement une amélioration sensible s'est produite depuis lors dans son état.

ANVERS. — *Tentative de meurtre et suicide à l'hospice.* — Un événement tragique a mis fin ce matin, aux jours d'un vieillard bien vindicatif.

Jean Yerna, âgé de 68 ans, est cet homme qui, en 1878, habitant alors la rue de la Musette Bleue, jeta un paquet de poivre à la figure d'un encaisseur de la Banque Nationale, chargé de toucher le montant d'un effet. L'irascible débiteur fut condamné de ce chef, le 27 juin 1878, à une année d'emprisonnement et au payement de 50 fr. d'amende et 5,000 francs de dommages-intérêts.

Sa condemnation purgée le quasi septuagénaire entra dans l'hospice des vieillards « Carolus » où se sont passés les faits suivants :

Depuis qu'il était à l'hospice, le frère supérieur lui avait procuré un emploi de souffleur d'orgue à l'église de St Augustin. Cependant, grâce à cette petite aubaine, le pensionnaire avait commencé à s'attarder et rentrait parfois fort tard à l'établissement. Cette conduite irrégulière lui valut le retrait de son emploi et des bénéfices y attachés. Le vieux Yerna, dont on connait le caractère, nourrit de cette disgrâce une heine sournoise contre le supérieur et résolut de se venger. Hier, pendant une sortie, il se procura un revolver dont il chargea les six coups. Le frère supérieur, M. Liévin Van Roebenbosch né à Meirelbeke, un homme de 58 ans, avait l'habitude d'aller prendre tous les matins dans la cave située au bout de la cour le genièvre destiné aux pensionnaires.

C'est ce moment que l'ingrat choisit pour l'exécution de son crime. Un peu avant 7 heures et demie, il se mit en embuscade près de l'escalier et se cacha même derrière des sacs de pommes de terre. A l'instant même où le frère supérieur sortit de la cave, le meurtrier déchargea sur lui, sans le toucher, un coup de son arme, suivi immédiatement d'un second. Celui ci l'atteignit à la joue gauche, déchira les narines et effleura l'œil droit. Un troisième coup lui traversa le bras gauche en entrant par la partie supérieure et sortant plus bas.

Le criminel, ensuite, se précipita dans la cave et se brûla la cervelle. La mort fut instantanée.

— On écrit d'Anvers que les grandes distilleries de cette ville, en prévision de l'augmentation des droits sur les alcools, fabriquent chaque jour d'énormes quantités de genièvre. La fabrication de quelques-unes de ces distilleries s'élève jusqu'à 25,000 litres par jour.

OSTENDE. — La chaloupe *Jeune Valentin*, patron Charles Lahaye, revenant du Dogger bank avec 22 tonnes de morues, a coulé bas près du Noordbinder, par suite d'un abordage avec un brick inconnu. L'équipage a été sauvé par la chaloupe *Jeune Alexis*, patron Tjaaks.

GAURAIN. — On n'a encore aucun indice sérieux sur les auteurs de l'horrible crime dont notre commune a été le théâtre. On a fait l'autopsie du cadavre du pauvre petit garçon de Loiseau : on a constaté qu'il avait reçu un plomb dans la tête et un autre au cœur. La situation de la petite fille est toujours grave.

L'instruction se poursuit avec la plus grande activité : espérons qu'elle ne tardera pas à faire découvrir les misérables qui ont commis ce lâche et abominable attentat.

FAITS DIVERS

— On écrit de Bordeaux, le 8 juin :

« Le capitaine Roizean, commandant la goëlette la *Jeune Cécile*, a gagné le gros lot de 50,000 francs de la loterie de l'Exposition. »

— A l'Hopital d'Oran, un jeune soldat convalescent se levait au passage d'une religieuse et mettait le képi à la main.

Un civil, son compagnon de salle, s'étonne de cette déférence.

« Mon ami, lui dit le soldat, je me tiens debout » parce que c'est une femme, et je me découvre » parce que c'est une religieuse. »

— Si nous voulons juger de l'influence civilisatrice et chrétienne de nos missionnaires dans l'extrême Orient, il suffira de recueillir les témoignages qui ne cessent de leur rendre les voyageurs même protestants et de nationalité étrangère. En avril 1876, sir B. Roberston, consul anglais à Canton, était reçu à Hanoï par Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental. Le *Times* du 2 décembre de la même année, rendant compte du voyage, s'exprimait dans les termes suivants au au sujet de cette rencontre du consul avec le missionnaire : « Nous ne terminerons pas ces lignes sans mentionner la visite que sir B. Robertson fit à Mgr Puginier, évêque catholique d'Hanoï, qu'il trouva, nous dit-il, « un homme très agréable et très communicatif ». Son diocèse renferme 160,000 chrétiens, soit les deux cinquièmes de toute la population chrétienne du Tonkin dont on porte le chiffre total à 400,000 convertis. Il avait sous ses ordres 26 prêtres français et 16 prêtres indigènes qu'assistaient de nombreux néophytes et catéchumènes.

Le centre de la mission est situé à 40 milles environ de Hanoï, sur un domaine qui produit tout ce qui est nécessaire à ses habitants. Mgr Puginier y encourage toutes sortes d'industries telle que le tissage, la broderie, la culture de la soie et la fabrication des cigares selon la mode européenne. Le sol produit du coton, du chanvre, des muriers, des noix de bétel, du riz, etc., dont la vente vient en aide aux besoins de de l'établissement, lequel ne renferme pas moins de 900 pensionnaires. Mgr Puginier paru être à sir Robertson un homme d'une quarantaine d'années. Il en avait déjà passé 18 au Tonkin, et il était probablement destiné à y finir ses jours « aucun missionnaire ne se rapatriant, à moins de circonstances toutes spéciales ». Cette perspective de mourir loin de sa famille et de patrie le laissait, d'ailleurs, dans une sérénité complète et dont son visiteur fut très frappé. « Mes prédécesseurs sont morts à leur posie, lui dit-il, et c'est mon devoir de faire comme eux. »

LES BATEAUX-TORPILLEURS. — Voici quelques détails sur les deux bateaux-torpilleurs qui ont été embarqués à bord de l'*Annamite* et du *Mytho*.

Ces bateaux ont été construits aux ateliers de la Seyne (Var) ; ils mesurent 27 m. 25 de long déplacent 31 tonneaux et filent 18,5 nœuds à l'heure, soit 33 kilomètres. La torpille est portée par une hampe fixée à l'avant du bateau ; elle contient une charge de 16 kilogrammes de fulmicoton, à laquelle on met le feu à l'aide de l'électricité. Son éclatement produit dans les flancs du bâtiment une brèche assez large pour le faire couler en quelques instants, à moins qu'il ne soit divisé en un grand nombre de compartiments étauches. Comme ces petits bâtiments sont très ras sur l'eau, il faut, pour déjouer leurs attaques de nuit, une surveillance très active ; la plupart des navires de guerre sont munis de projecteurs électriques pour fouiller l'horizon ; ils sont, en outre, armés d'un certain nombre de canons-revolvers dont le rôle spécial est de cribler de coups les bateaux-torpilleurs. La plupart des bateaux-torpilleurs lancent des torpilles automobiles, telles que la torpille Whitehead, qui est adoptée en France. Ils agissent à distance, tandis que les porte-torpilles (type choisi pour le Tonkin) doivent porter l'engin explosif presque sur les flancs du bâtiment. Tout est machine dans les bateaux-torpilleurs ; aussi doivent-ils être entretenus avec le plus grand soin ; les équipages qui les montent reçoivent une éducation spéciale qui est parfaitement organisée en France : les officiers qui les commandent sont presque tous des jeunes lieutenants de vaisseau ayant passé par l'école des torpilles de Bayardville avant d'être attachés à la défense mobile des ports. Un bateau-torpilleur ne peut rendre des services que s'il est commandé par un officier très vigoureux et monté par un équipage de choix, la moindre hésitation et la moindre négligence pouvant paralyser l'action de ce terrible engin de guerre.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

La réduction du gaz

La question du gaz touche au public tout entier, aussi comprend on l'intérêt qui s'attache au procès pendant entre la Compagnie du gaz et l'un de ses abonnés M. Pérignon, — procès que nous avons annoncé et qui a été plaidé, [illegible] devant la première chambre civile.

En deux mots, rappelons les faits :

Par arrêté en date du 22 mars dernier, le préfet de la Seine a *invité* la Compagnie du gaz à abaisser le prix du gaz de 30 à 25 centimes le mètre cube, à partir du 3 mai suivant

Or, on sait que la Compagnie a protesté et a déféré au conseil de préfecture ledit arrêté qui venait modifier le traité qu'elle a passé, en 1870, avec la ville de Paris.

Sur ces entrefaites, un abonné de la Compagnie, M. Pérignon, se fondant sur l'arrêté en question, a, depuis le 3 mai, refusé de payer son gaz plus de 25 centimes ; d'où le procès que lui a intenté la compagnie devant le tribunal civil, pour le faire condamner à lui verser le complément du prix de 30 cent. qu'elle soutient lui être toujours dû quant à présent.

Toutefois, au début de l'audience d'hier, M. le substitut Rau a annoncé que le préfet de la Seine intervenait au débat, et a, en son nom, déposé un déclinatoire d'incompétence, basé sur ce que son arrêté ne peut être jugé que par le conseil de préfecture auquel il est déjà déféré ; ce n'est que lorsque ledit conseil aura statué sur sa validité, que le tribunal pourra régulièrement examiner le traité de 1870, dont l'interprétation reste de sa compétence.

En résumé, le déclinatoire du préfet équivaut donc à une demande de sursis.

Me Barboux, avocat de la Compagnie du Gaz, a alors abandonné les premières conclusions prises par sa cliente, tout en persistant à soutenir que l'arrêté du préfet devait rester en dehors de l'affaire, et que c'était le traité de 1870 seul qui devait faire l'objet du litige.

En effet, l'avocat fait observer que l'arrêté préfectoral ne peut créer une arme à M. Pérignon, attendu qu'il ne dit pas : « Décide que le prix du gaz est abaissé à 25 centimes » ; mais seulement : « *Invite* la Compagnie du gaz à abaisser... » etc.

Dans ces conditions, Me Barboux reconnaissant la litispendance existant entre le présent débat et le pourvoi formé devant le conseil de préfecture, s'est borné à demander, quant à présent, que M. Pérignon fût condamné à déposer, à la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'à l'issue du différend, les 5 centimes par mètre cube faisant l'objet du procès.

Au surplus, a ajouté Me Barboux, il ne faut point croire, comme on l'a dit, que la résistance de la Compagnie ait jeté l'émoi dans le public : sur 45,000 abonnés, elle n'a rencontré que 215 récalcitrants; et elle a contracté 2,678 polices nouvelles à 30 centimes, où l'abonné s'est contenté de faire des réserves au sujet de la restitution qu'il pourrait formuler, au cas où la réduction serait définitivement sanctionnée.

Au nom de M. Pérignon, Me Demoujay réplique que la Compagnie a reconnu la « légalité » de l'arrêté, puisqu'elle l'a déféré au Conseil de préfecture ; mais qu'elle prétend, il est vrai, qu'il a été pris en temps inopportun. C'est là une question d'interprétation du traité de 1870, que le tribunal aura à trancher plus tard.

En attendant, l'arrêté existe, et le seul point maintenant en discussion, est de savoir si l'exécution provisoire lui est due; — Me Demoujay le pense.

Quant au dépôt, à la Caisse des consignations, des 5 centimes litigieux, l'avocat de l'abonné le déclare inutile : en effet, dit-il, si la Ville gagne son procès au conseil de préfecture, le prix du gaz restera réduit à 25 centimes, et M. Pérignon ne devra rien ; si, au contraire, c'est la Compagnie qui gagne, le conseil municipal s'empressera d'accepter la proposition qu'elle lui a faite spontanément elle même depuis longtemps, de réduire son prix à 25 centimes, à condition que son traité, expirant en 1906, sera prolongé de cinquante années.

Tout cela est bien joli, mais sur quoi Me Demoujay se fonde-t-il pour affirmer que le conseil municipal s'empressera d'accepter une proposition qu'il a déjà repoussée deux ou trois fois, croyons-nous ?

Enfin, après avoir entendu de nouveau M. le substitut Rau, qui a persisté à soutenir l'incompétence du tribunal sur toutes questions, jusqu'à la décision du conseil de préfecture, le tribunal a renvoyé son jugement à huitaine.

VARIÉTÉS

LE BOIS DE LA BOULAYE

PAR ALFRED DE COURCY

I

La terre de mon nom

— Mon cher Dubois, dit un jour le baron Durand à son régisseur qui se présentait chaque matin dans son cabinet, si vous écoutez toutes ces demandes des sœurs, du curé, du maire, du bureau de bienfaisance, de l'orphéon, des pompiers, de la fanfare, de la société de secours mutuels, de l'école primaire, que sais-je encore? car j'en oublie, et c'est toujours à recommencer, nous n'en aurons jamais fini, et toute ma fortune y passera.

— Monsieur le baron, répondit M. Dubois, c'est un peu mon métier d'écouter ces demandes. Préférez-vous les recevoir vous-même?

— Non certes, je les renvoie toutes à mon régisseur.

— Alors que voulez-vous que je fasse ?

— Parbleu ! les repousser, en expliquant que j'en ai déjà fait bien assez pour la commune. Qu'on s'adresse à d'autres !

— A d'autres ? Vous savez bien qu'il n'y a pas une fortune qui approche de la vôtre.

— Qui est ce qui la connaît, ma fortune ? J'espère que vous n'en avez dit le chiffre à personne.

— A personne, assurément, monsieur le baron. Mais on voit que vous possédez la plus belle terre du pays...

— Cela ne prouve rien, au contraire. Une grosse terre n'est qu'une grosse charge. Je m'en aperçois trop, depuis deux mois que j'ai eu la sottise de m'établir ici, pour compléter à ma fille, qui s'est imaginé tout à coup qu'elle adorait la campagne. Je ne me doutais pas de ce que cela coûte. J'aurais dû le comprendre par l'exemple de mon prédécesseur, M. Samuel Meyer, qui s'est ruiné à bâtir ce château, et cependant il passait pour savoir compter.

— Aussi vous ne risquez pas de vous ruiner à le rebâtir, puisqu'il est tout neuf, et vous avez eu l'habileté de profiter des folies d'autrui.

— C'est à quoi l'on doit toujours viser en affaires. Voyez-vous, mon cher ami, les affaires sont comme une bataille, la victoire est aux plus habiles, et tant pis pour les maladroits qui se laissent battre et dépouiller. Il n'y a pas six mois, il m'éclaboussait avec son luxe et ses équipages, M. Samuel Meyer, moi qui allais à pied ou en omnibus; et les toilettes de sa femme étaient insolentes, quand je me promenais aux Champs-Elysées, le dimanche, avec Pepita, qui, Dieu merci, est restée modeste. Hé ! hé ! il ne se doutait pas que ce serait moi qui viendrais coucher dans son lit !...

Ici le baron Durand eut un rire bruyant qui ne lui était pas habituel, empreint d'une médiocre bienveillance pour M. Samuel Meyer. Il ne tarda pas à reprendre sa gravité, en ajoutant :

— C'est égal, on a beau n'y pas mettre d'ostentation, cela coûte encore trop cher d'entretien, de charges de toute nature, et vous avez eu tort de ne pas m'avertir.

— Oh ! monsieur le baron, reprit le régisseur, vous n'êtes pas juste, et je vous avais averti. Souvenez-vous que lorsque nous avons visité ensemble la propriété, je vous ai dit : à 600,000 francs, c'est très bon marché, une très-belle affaire, mais ne vous flattez pas d'en tirer un revenu. Quand vous aurez déduit, du montant des fermages et des coupes de bois, les impôts, les réparations, les gages des jardiniers et des gardes et les journées des ouvriers, et les appointements de votre régisseur...

— Vous ne vous oubliez pas, mon cher Dubois.

— Il faut bien que tout le monde vive, monsieur le baron. Et ce que vous énumériez si bien, le curé, le maire, les sœurs...

— Ah ! oui, vous veniez encore me parler des sœurs, ces bonnes filles demandent toujours.

— Ce n'est pas pour elles. Je vous disais donc que quand vous aurez additionné toutes ces dépenses, plus le chapitre des fantaisies de propriétaires...

— Oh ! je n'ai pas de fantaisies, moi.

— Pardon, vous en avez ou vous en aurez, il ne restera pas grand'chose du produit.

— 600,000 francs qui ne produisent rien, mais c'est épouvantable, mon cher Dubois, tandis que dans les affaires je retirais 15 ou 20 pour 100 de mon argent. Comment donc peut-on acheter une terre?

— C'est la réflexion que vous auriez dû faire plus tôt. On achète une terre pour en jouir, apparemment, pour en retirer, en agrements, un genre de revenus qui ne s'apprécie pas en argent. Quand on achète des chevaux de prix, on les paye très-cher, et ils coûtent en outre très-cher à soigner et à nourrir, plus la chance des accidents. Quel revenu en tire-t-on ? Aucun.

— Aussi je n'achète pas de chevaux de prix.

— Parce que ce n'est pas votre goût. Et une loge à l'Opéra, que rapporte-t-elle?

— Aussi je n'en ai pas eu de loge à l'Opéra.

— Parce que ce n'est pas encore votre goût. Une terre est de même un luxe. D'ailleurs, je ne serais pas embarrassé de vous dresser un budget d'après lequel votre terre de Chauvry vous rapporterait plus de 5 pour 100.

— Comment cela? J'en serais enchanté.

— Il y a deux moyens. L'un est de considérer tous les frais quelconques comme des dépenses de votre maison. Les produits bruts deviennent alors des revenus. J'ai connu un original qui procédait ainsi. Par exemple, les gages de ses jardiniers étaient des dépenses de sa maison, comme ceux de ses domestiques, et de même les engrais, les graines, les plantations, etc. Les fruits et les légumes étaient en conséquence un produit qu'il estimait en argent, et il se faisait acheter en outre par sa cuisinière ses œufs, ses volailles, son lait, son beurre, ses faisans et ses lapins. Joignez le chauffage, joignez l'avoine et le foin des chevaux, et l'herbe des vaches; joignez les fermages bruts, et vous arrivez à un revenu très-satisfaisant.

— Mais c'est une détestable comptabilité, mon cher Dubois.

— Pas si mauvaise, si la campagne est votre plaisir et votre luxe. Les autres luxes ne rapportent rien.

— Et quel est votre second moyen ?

— Il est encore plus simple et réclame moins de chiffres. Il consiste à estimer à tant pour 100 chacun des divers avantages de la campagne. Est-ce trop de réputer qu'on y gagne 2 pour 100 en santé ?

(*A suivre.*)

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Conseil des ministres

Paris, 9 juin.

Dans le conseil de la matinée, M. Charles Brun, ministre de la marine, a communiqué un télégramme envoyé de Saïgon le 1er juin et apportant des nouvelles du Tonkin. Tous les renforts et la batterie sont arrivés à Hanoï, dont la garnison est actuellement de 1,500 hommes, outre les compagnies de débarquement.

Le commandant d'Hanoï annonce que le prince Swang, beau-frère de Tu-Duc, commande les troupes annamites

Aucune troupe régulière chinoise n'existe dans le Delta.

Un télégramme de Canton ne constate aucun préparatif de guerre dans la province.

M. Raynal, ministre des travaux publics, a anuoncé que la signature de la convention avec la Comgegnie du Midi, et les conventions avec les Compagnies du Nord, de Lyon et de l'Est seront déposées lundi.

La question du Tonkin

Paris, 9 juin.

Une dépêche, adressée le 8 juin de Shang-Haï, annonce que M. Tricou, arrivé hier, a conféré aujourd'hui avec le généralissime chinois Kiun-Chang, qui est muni de pleins pouvoirs. M. Tricou restera plusieurs jours à Shang-Haï.

M. Bonrée, arrivé dans cette ville, repartira le 13 juin pour la France, en passant par Alexandrie.

Suleiman Daond, le principal auteur des massacres, a été pendu.

L'exécution de l'assassin de Phœnix-Parck

Dublin, 9 juin.

Kelly, l'assassin de Phœnix-Parck, a été exécuté dans la matinée.

Les Dalmates et les Turcs

Cattaro, 9 juin.

La tribu des Malliorles a été surprise et battue par les Turcs. Plusieurs villages ont été incendiés.

Assim-Pacha est attendu à Scutari, avec quinze bataillons.

Les envoyés Malgaches

Londres, 9 juin.

Le *Times* dit que les envoyés Malgaches restent à Londres pour attendre les instructions du gouvernement des Howas. Ils sont prêts à conclure avec la France un traité semblable à ceux conclus avec les autres puissances.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du samedi 9 juin 1883

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

L'élection des juges consulaires

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires.

M. DAUPHINOT developpe, sur l'article 20, un amendement tendant à faire élire les membres des Chambres de commerce par les commerçants patentés désignés par la loi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du samedi 9 juin 1883.

Présidence de M. BRISSON.

Bruits de couloirs

On assure que M. Raynal, ministre des travaux publics, déposera aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, des projets de conventions avec les Compagnies de chemins de fer de Lyon, du Nord et de l'Est. Ces projets seront probablement envoyés à la commission.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

La suspension du traitement de prêtres vendéens

MM. DE BAUDRY D'ASSON, BOURGEOIS et DE LA BASSETIÈRE demandent à adresser une interpellation au gouvernement, sur la suspension du traitement des prêtres en Vendée.

M. DE BAUDRY-D'ASSON demande la discussion immédiate.

M. MARTIN-FEUILLÉE, ministre de la justice, répond que la discussion est actuellement impossible, l'information n'étant pas terminée.

M. DE BAUDRY D'ASSON monte à la tribune.

Cris : Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT n'accorde pas la parole.

M. DE BAUDRY-D'ASSON descend de la tribune en disant : « On ne compte plus vos infamies. »

Il est rappelé à l'ordre. (Protestations à droite. — Tumulte.)

L'interpellation est reuvoyée à un mois.

M. CUNÉO D'ORNANO demande d'adresser une interpellation au gouvernement, sur la nomination du juge de paix de Saint Ouen. Cette interpellation est renvoyée à un mois.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, representés à Roubaix, par M. Bniteau-Grymonprez :

Havre, 9 juin.

Ventes 700 b. Marché facile.

Liverpool, 9 juin.

Ventes 3,000 b. Marché inanimé.

New-York, 9 juin.

Middling Upland, 10 5/8.

Recettes aux Etats-Unis 4,000 b.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 101/16, à Savannah 10 7/8.

PARIS, 9 juin. — *Huile de colza* : courant 101 50 juillet 83 .., juillet-aout 83 50, 4 deniers 76 25. — *Huile de lin* : courant 55 25, juillet 56 50, juillet-aout 57 ..., 4 derniers 58 50. — *